



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMPLEGEST MIDCAPS (Action IC)

compartiment de la SICAV AMPLEGEST

ISIN : FR0011184993

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif d'Amplegest MidCaps, est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) sur une période de 5 ans, tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire axée sur les marchés actions de l'Union Européenne, le compartiment peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 110% compte tenu des opérations d'emprunt espèce et dans la limite de 30% en valeurs mobilières dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliards d'euros, parmi tous les secteurs d'activité, selon une approche au cas par cas (« stock picking »), privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement comprend les valeurs qui composent l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse extra-financière de l'univers d'investissement se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. Le processus d'investissement se décompose en 4 grandes étapes : l'identification des sociétés potentiellement intéressantes et l'intégration des critères ESG, l'analyse des fondamentaux de la société, la valorisation et la sélection des titres et investissement.

Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur le marché des actions de l'UE de toutes capitalisations boursières (y compris petites et moyennes capitalisations boursières jusqu'à 100%) et de tous secteurs.

Le compartiment se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Le compartiment se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles (0 à 10%). L'exposition au risque de taux sera comprise entre 0% et 25%.

Toutes catégories d'actif, le compartiment peut investir sur les marchés hors UE, dont ceux des pays émergents dans la limite de 10%.

Le compartiment pourra investir en parts ou actions d'OPCVM/FIA français et OPCVM européens dans la limite de 10%.

Le compartiment se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français, dans le seul but de couvrir les risques actions et taux dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le compartiment capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jour jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J, publiée en J+1 et réglées en J+3.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le compartiment se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions européens.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le compartiment pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés peut être réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

Le compartiment peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro dans la limite de 15% de son actif. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative d'Amplegest MidCaps.

SICAV AMPLEGEST

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le compartiment sur une année

Frais courants	1,00%
----------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants intègrent les frais de gestion, de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à cet OPCVM.

Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

Commission de performance	20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis) Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 0.00%
---------------------------	--

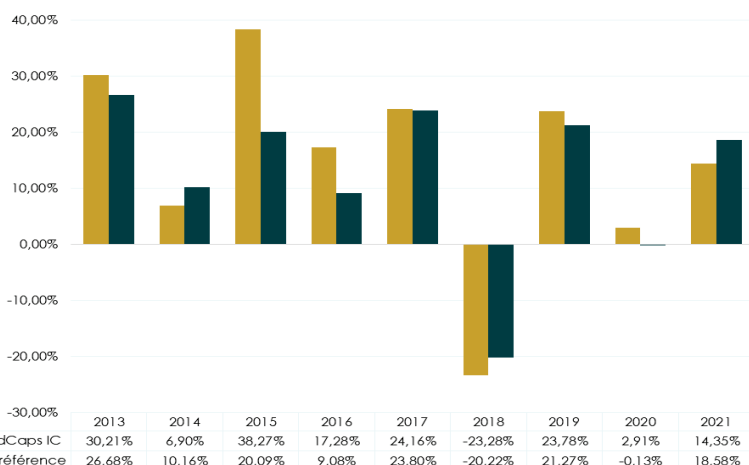
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site www.amplegest.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en comparant la performance du Fonds et la performance de son indice de référence. Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière valorisation du Fonds du mois de clôture. Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payable à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'Actif de référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. L'investisseur est informé que des commissions de surperformance peuvent être versées dans le cas où l'OPCVM surperforme l'indicateur de référence mais délivre une performance négative.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Modalités de calcul de commission de surperformance » du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSÉES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 15/11/2007

Date de création de la part IC : 01/03/2012

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

A compter du 1er janvier 2014, l'indice de référence est le CAC Mid & Small 190 (dividendes réinvestis).

A compter du 2 mai 2022, l'indice de référence est le MSCI EMU Mid Cap Net Return € (dividendes réinvestis).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès d'AMPLEGEST

50, Boulevard Haussmann – 75009 PARIS - Tél : 01 40 67 08 40 – www.amplegest.com

Autres catégories de parts : AC, FC

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Le compartiment est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La responsabilité de la société de gestion AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. AMPLEGEST est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.amplegest.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite. Elles comprennent une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'attribution des rémunérations est de la responsabilité du Directoire sous la supervision du Conseil de Surveillance.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/11/2022.